Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20260130-20260102M-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERPERT

Séance du 26 janvier 2026

20 heures 00

PRESENTS : Bruno TALOC, Jacky STEUNOU, Marylise LE BEGUEC, Julie LE GUENNIC, Michel HUBY, Jean-Claude MAHE

Absent(s)/excusé(s) : Stéphane CORBIC, Servane ANDRE

Nombre de conseillers en exercice :8 **Présents** : 6 **Votants** : 6

Secrétaire de séance : Jacky STEUNOU

Date de convocation le 19/01/2026

2026-01-02 Ouverture crédits investissements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-2 modifié par la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37,

Le budget 2026 n'est pas encore voté, mais certaines opérations débutées en 2025 vont continuer à être mises en œuvre en début de l'année 2026
Il convient d'autoriser l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année précédente.

Ainsi, sont à prendre en compte les dépenses réelles de la section d'investissement votées aux budgets primitifs, budgets supplémentaires et décisions modificatives, avec déduction des crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser (RAR) de l'exercice antérieur.
Au BP 2025 le montant des dépenses d'investissement s'élevaient à 277 392.28 euros /4= 69 348.07 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits

Le Maire
Bruno TALOC

